



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON

DATE : 19 décembre 2018

HEURE: 21h11

LIEU: Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Diane Duchesne, Rosanne Cohen et Lynda Graham et messieurs les conseillers Daniel Martin et André Forest.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Lafrance.

Madame la conseillère Patricia Lefèvre est absente.

M. Pierre Largy, directeur général, Mme Julie Lamarche, greffière, Mme Suzanne Lessard, trésorière et M. Alain Beauregard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont présents à la séance.

Il y avait 27 personnes dans l'assistance.

2018-12-553

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par Rosanne Cohen
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance de 20h30, ajournée à 20h33, soit déclarée ouverte à 21h11.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-554

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Rosanne Cohen
Appuyé par André Forest
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le point affaires nouvelles demeurant ouvert :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Réponses aux questions des séances précédentes**

4.2 Dossiers d'intérêt public - évolution

4.3 Période de questions

5. ADMINISTRATION

6. RÈGLEMENTS

6.1 Adoption du règlement numéro 288 intitulé « Règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2019 »

6.2 Adoption du règlement numéro 289 intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2019 »

6.3 Adoption du règlement numéro 291 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 540 915 \$ et un emprunt de 540 915 \$ pour la démolition du bâtiment situé au 5, 7, 9, rue Pine »

7. TRÉSORERIE

7.1 Examen et approbation de la liste des comptes à payer datée du 14 décembre 2018

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à l'installation d'une enseigne attachée au bâtiment principal, sur le lot 4 849 289 du cadastre du Québec, sis au 50, rue Principale nord (2018-90114)

8.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à des travaux de rénovations extérieures, sur le lot 4 867 185 du cadastre du Québec, sis au 285, chemin Priest (2018-90103)

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 10 pour le projet d'aménagement du parc Goyette-Hill - phase 3

9.2 Adjudication du contrat pour Fourniture et installation d'un (1) broyeur avec mat télescopique et d'un (1) sous-châssis sur le tracteur de la Ville de Sutton

9.3 Adjudication du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la ville de Sutton - Secteur Sutton Nord

9.4 Adjudication du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la ville de Sutton - Secteur Sutton Ouest

10. DIRECTION GÉNÉRALE

11. GREFFE

12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Formation du comité d'évaluation des demandes d'aide financière 2019 des secteurs loisirs et vie communautaire

13. CULTURE

13.1 Appui au Pacte Brome-Missisquoi 2019

14. SÉCURITÉ INCENDIE

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. CORRESPONDANCE / DÉPÔT

17. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2018-12-555

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 288 INTITULÉ « RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019 »

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Conseil municipal peut imposer et prélever annuellement des taxes et des compensations;

CONSIDÉRANT QU'un règlement doit être adopté à cet effet pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous la résolution numéro 2018-11-464, à la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par la *Loi sur les cités et villes*; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales et spéciales ainsi que les compensations pour l'année 2019;

Sur la proposition de Rosanne Cohen

Appuyé par André Forest

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 288 intitulé « Règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2019 ».

Adoptée à l'unanimité

2018-12-556

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 289 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE

FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2019 »

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'un règlement doit être adopté à cet effet pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous la résolution numéro 2018-11-465, à la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par la *Loi sur les cités et villes*; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2019;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Diane Duchesne

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 289 intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2019 ».

Adoptée à l'unanimité

2018-12-557

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 291 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 540 915 \$ ET UN EMPRUNT DE 540 915 \$ POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 5, 7, 9, RUE PINE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est portée acquéreur du bâtiment situé au 5, 7, 9, rue Pine, connu comme étant l'ancienne Filtex ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est dans un état de délabrement avancé et qu'il doit être démoli afin d'assurer la sécurité des bâtiments aux alentours, ainsi que des passants ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 décembre 2018, et ce conformément à la résolution numéro 2018-12-516;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par la *Loi sur les cités et villes*; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser la dépense ainsi que l'emprunt nécessaire afin de pouvoir procéder aux travaux de démolition de l'ancienne usine Filtex appartenant à la Ville et située au 5, 7, 9, rue Pine;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par André Foresst
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 291 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 540 915 \$ et un emprunt de 540 915 \$ pour la démolition du bâtiment situé au 5, 7, 9, rue Pine ».

Adoptée à l'unanimité

2018-12-558

EXAMEN ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DATÉE DU 14 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont examiné la liste des comptes à payer datée du 14 décembre 2018 et dont le total s'élève à 267 560,48 \$;

Sur la proposition de Rosanne Cohen
Appuyé par André Forest
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer datée du 14 décembre 2018 et dont le total s'élève à 267 560,48 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-559

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) RELATIVE À L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ATTACHÉE AU BÂTIMENT PRINCIPAL, SUR LE LOT 4 849 289 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SIS AU 50, RUE PRINCIPALE NORD (2018-90114)

CONSIDÉRANT QU'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à l'installation d'une enseigne attachée au bâtiment principal, sur le lot 4 849 289 du cadastre du Québec, sis au 50, rue Principale nord (2018-90114) a été déposée;



LOCALISATION : 50, RUE PRINCIPALE NORD

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la présente demande se situe dans la zone C-01, soit un secteur assujéti au *Règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton*;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise spécifiquement l'installation d'une enseigne attachée au bâtiment;

CONSIDÉRANT le plan déposé par le requérant;



LOCALISATION PROJÉTÉE DE L'ENSEIGNE

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne projetée a une superficie de 1,96 mètre carré (approximativement 21 pieds carrés) et une hauteur de 0,99 mètre (39 pouces);

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne est en aluminium *Komalu* et est donc composée de deux feuilles d'aluminium dont la couche interne est en vinyle;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne ne sera pas éclairée;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande satisfait aux critères d'évaluation du *Règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) de la Ville de Sutton*;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment possède une valeur patrimoniale élevée, soit une Cote 1, selon l'inventaire municipal;

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Diane Duchesne
IL EST RÉSOLU :

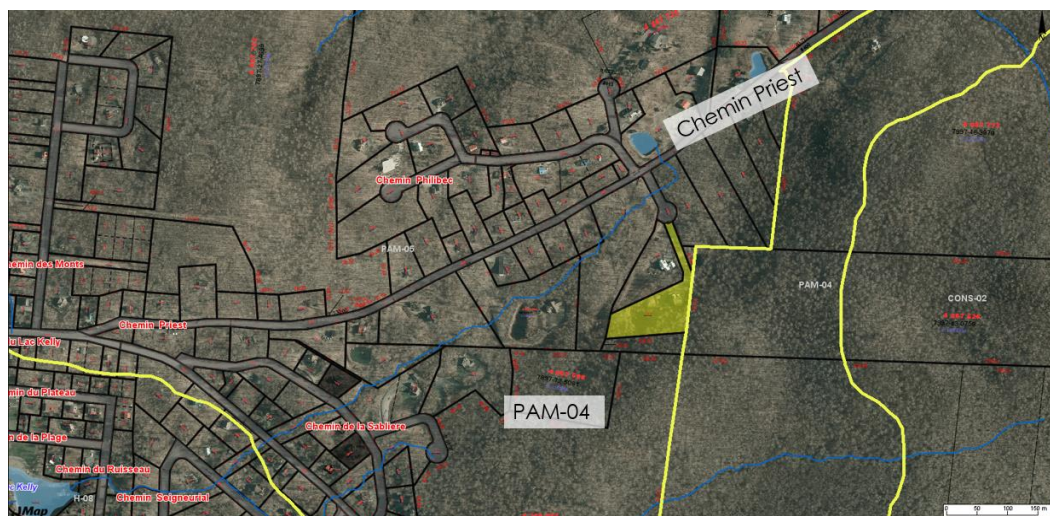
D'ACCEPTER la présente demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale relative à une enseigne attachée.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-560

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.A.) RELATIVE À DES TRAVAUX DE RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES, SUR LE LOT 4 867 185 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SIS AU 285, CHEMIN PRIEST (2018-90103)

CONSIDÉRANT QU'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) relative à des travaux de rénovations extérieures, sur le lot 4 867 185 du cadastre du Québec, sis au 285, chemin Priest (2018-90103) a été déposée;



285, CHEMIN PRIEST

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la présente demande se situe dans la zone PAM-05, soit un secteur assujéti au *Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale des secteurs de moyenne altitude (PIIA) numéro 180*;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise spécifiquement des travaux de rénovations extérieures relatif au changement du revêtement extérieur sur la façade ouest ainsi que la peinture du revêtement extérieur de bois de tout le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur du bâtiment actuellement jaune serait peint de la couleur gris sablon et que la façade ouest serait recouverte de pierres artificielles d'un mélange de couleur *nuancé beige Margaux* et *nuancé gris Chambord*;



DUO NUANCÉ BEIGE MARGAUX
ET NUANCÉ GRIS CHAMBORD GRIS SABLON
MATÉRIAUX PROPOSÉS

CONSIDÉRANT QUE la façade ouest est très exposée au soleil, au vent et autres intempéries, elle présente une usure plus rapide que les autres façades;

CONSIDÉRANT QUE la pierre artificielle proposée offre une meilleure résistance aux éléments et n'est pas visible étant donné la localisation;

CONSIDÉRANT QUE la couleur proposée se fond dans l'environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande satisfait aux critères d'évaluation du *Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale des secteurs de moyenne altitude (PIIA) numéro 180*;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne possède pas de valeur patrimoniale selon l'inventaire municipal;

Sur la proposition de André Forest

Appuyé par Diane Duchesne

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la présente demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale relative à des travaux de rénovations extérieures.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-561

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF
NUMÉRO 10 POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC
GOYETTE-HILL - PHASE 3**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjugé le contrat pour le projet d'aménagement du parc Goyette-Hill-phase 3, à Comco, Entrepreneur en Bâtiment, et ce, conformément à la résolution numéro 2016-10-540;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjugé le contrat en service professionnel pour la surveillance des travaux du projet d'aménagement du parc Goyette-Hill-phase 3 à Beaudoin Hurens (devenu GBI), et ce, conformément à la résolution numéro 2016-10-540;

CONSIDÉRANT QUE Pierre-Samuel Beaudoin, ing., chez GBI a transmis en date du 3 décembre 2018 la demande de paiement numéro 10 pour un montant de 89 115,95 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%;

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Lynda Graham
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 10, à Comco, Entrepreneur en bâtiment, pour un montant de 89 115,95 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce conformément à la demande de paiement numéro 10 transmis en date du 3 décembre 2018 par Pierre-Samuel Beaudoin, ing., chez GBI. pour le projet d'aménagement du parc Goyette-Hill-phase 3.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-562

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR FOURNITURE ET
INSTALLATION D'UN (1) BROYEUR AVEC MAT TÉLESCOPIQUE ET
D'UN (1) SOUS-CHÂSSIS SUR LE TRACTEUR DE LA VILLE DE
SUTTON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour Fourniture et installation d'un (1) broyeur avec mat télescopique et d'un (1) sous-châssis sur le tracteur de la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été reçues le 14 décembre 2018 avant 11h00 et ont fait l'objet de l'ouverture publique après 11h05, soit :

	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUMISSION EXCLUANT LES TAXES
1	Max Gagné et Fils	69 835 \$
2	Métal Pless Équipement inc. CME	N/C

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation de Fourniture et installation d'un (1) broyeur avec mat télescopique et

d'un (1) sous-châssis sur le tracteur de la Ville de Sutton est Max Gagné et Fils pour un montant de 69 835 \$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics ;

Sur la proposition de Daniel Martin

Appuyé par Diane Duchesne

IL EST RÉSOLU :

DE REPORTER le présent sujet à une séance ultérieure du conseil.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-563

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SUTTON - SECTEUR NORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la ville de Sutton – Secteur Nord ;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été reçues le 18 décembre 2018 avant 11h00 et ont fait l'objet de l'ouverture publique après 11h05, soit :

	SOUSSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUMISSION (EXCLUANT LES TAXES)
1	Excavation Dominic Carey inc.	77 568,00 \$
2	3578470 Canada inc.	102 615,68 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus basse soumission conforme déposée pour la réalisation du déneigement et de l'entretien d'hiver du réseau routier de la ville de Sutton - Secteur Nord est celle de Excavation Dominic Carey inc. pour un montant de 77 568,00 \$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics ;

Sur la proposition de Daniel Martin

Appuyé par André Forest

IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la ville de Sutton - Secteur Nord, au plus bas soumissionnaire conforme soit Excavation Dominic Carey inc. pour un montant de 77 568,00 \$, excluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-564

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SUTTON - SECTEUR SUTTON OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la ville de

Sutton - Secteur Ouest;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été reçues le 18 décembre 2018 avant 11h00 et ont fait l'objet de l'ouverture publique après 11h05, soit :

	SOUSSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUSSION (EXCLUANT LES TAXES)
1	Excavation Dominic Carey inc.	64 092,00 \$
2	Donald Carey	57 988,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme déposée pour la réalisation du déneigement et de l'entretien d'hiver du réseau routier de la ville de Sutton - Secteur Ouest est celle de Donald Carey pour un montant de 57 988,00 \$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur la proposition de Daniel Martin

Appuyé par André Forest

IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la ville de Sutton - Secteur Ouest, au plus bas soumissionnaire conforme soit Donald Carey pour un montant de 57 988,00 \$, excluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-565

**FORMATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES DEMANDES
D'AIDE FINANCIÈRE 2019 DES SECTEURS LOISIRS ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE depuis la création de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes les demandes d'aide financière sont évaluées par un comité représentant les loisirs et la vie communautaire;

CONSIDÉRANT le besoin de former le dit comité dès décembre 2018 pour émettre des recommandations sur la distribution des contributions financières pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres recommandés pour former le comité d'évaluation ont déclaré ne pas être impliqués dans les projets et les organismes qui déposeront des demandes d'aide financière;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Diane Duchesne

IL EST RÉSOLU :

DE FORMER le comité d'évaluation des demandes d'aide financière pour l'année 2019 du service des loisirs et de la vie communautaire composé des membres suivants :

- Diane Lapointe à titre de représentante extérieure;
- Catherine Thomas à titre de représentante de la communauté;
- Jacinthe Lussier à titre de représentante extérieure;
-

- Gabrièle Laliberté Auger à titre de représentante de la communauté;
- Michel Lafrance à titre de maire;
- Rosanne Cohen à titre de conseillère municipale;

DE NOMMER le coordonnateur des loisirs et de la vie communautaire de la Ville à titre de personne-ressource.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-566

APPUI AU PACTE BROME-MISSISQUOI 2019

CONSIDÉRANT QUE le Pacte est une entente entre le gouvernement et chacune des MRC à caractère rural en vue de soutenir et renforcer le développement des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT QUE les organismes peuvent demander une contribution municipale qui s'ajoute au montant demandé à la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande une résolution d'appui de la Ville aux organismes qui désirent une contribution municipale; celle-ci étant un pré-requis pour que leurs demandes soient évaluées par le comité local de mise en œuvre du Pacte Brome-Missisquoi et par le comité régional;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des demandes de contributions suivantes :

Organismes ayant présenté un projet dans le cadre du Pacte rural	Titre du projet	Participation MRC	Contribution de la Ville
Corporation de développement économique de Sutton	Cuisine collective d'été de Sutton	5 000\$	15 000\$
Cœur du village	Une saison récurrente de théâtre l'été et non pas de théâtre d'été	2 500\$	2 500\$
D'Arts et de rêves	Infrastructures 2019 dans le parc D'Arts et de rêves	10 000\$	7 000\$
Musée des communications et d'histoire de Sutton	Café-Spectacle du musée	5 000\$	2 400\$
Parc d'environnement naturel de Sutton	40 ^e anniversaire	4 500\$	1 000\$
Musiques et traditions illimitées	Coordination du festival de violon traditionnel de Sutton	3 000\$	7 000\$
Plein air Sutton / MTB	Réfection du garage entrepôt pour la machinerie	10 000\$	10 000\$
TOTAL		40 000\$	44 900\$

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire évaluer les demandes de contribution qui lui sont faites avant de s'engager financièrement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal assure la pérennité de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire promouvoir le développement économique de la Ville de Sutton;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Rosanne Cohen

IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER les projets déposés dans le cadre du Pacte Brome Missisquoi 2019 et de financer en tout ou en partie, grâce à l'enveloppe de contribution municipale, les projets se déroulant sur le territoire de Sutton et qui auront été retenus suite à l'évaluation municipale.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-567

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de André Forest

Appuyé par Daniel Martin

IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 21h30.

Adoptée à l'unanimité

Michel Lafrance
Maire

Julie Lamarche, OMA
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.